

**Article 193 du décret n° 2012-1246 du 07/11/2012 modifié**

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	454	2017	29/11/2017	ENIM	200025294	Droits universitaires	625,10 €	Lettres de relance des 06/02/2018 et 02/03/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de la facture par mail du client le 13/07/2022 ; document transmis par mail le 25/08/2022. Renvoi de la copie de la facture suite à la demande téléphonique du client le 26/10/2022. Mails de relance des 07/11/2022 et 15/02/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	454	2017	29/11/2017	ENSMN	210069373	Prestation de formation continue	14 000,00 €	Lettres de relance des 06/02/2018 et 02/03/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de la facture par mail du client le 13/07/2022 ; document transmis par mail le 25/08/2022. Renvoi de la copie de la facture suite à la demande téléphonique du client le 26/10/2022. Mails de relance des 07/11/2022 et 15/02/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	454	2017	13/04/2017	DRIE	200004899	Frais de tutorat	7 000,00 €	Lettre de relance du 07/06/2017. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de la facture par mail du client le 13/07/2022 ; document transmis par mail le 25/08/2022. Renvoi de la copie de la facture suite à la demande téléphonique du client le 26/10/2022. Mails de relance des 07/11/2022 et 15/02/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	454	2017	29/11/2017	ENIM	200025291	Droits universitaires	625,10 €	Lettres de relance des 06/02/2018 et 02/03/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de la facture par mail du client le 13/07/2022 ; document transmis par mail le 25/08/2022. Renvoi de la copie de la facture suite à la demande téléphonique du client le 26/10/2022. Mails de relance des 07/11/2022 et 15/02/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	<b>Total 454</b>						<b>22 250,20 €</b>	
	2864	2016	02/09/2016	DLI	210051794	Vente de marchandises	274,67 €	Lettres de relance des 07/11/2016 et 05/12/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 24/03/2017. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	2864	2016	25/11/2016	DLI	210055885	Vente de marchandises	2 864,23 €	Lettres de relance des 04/03/2017 et 07/04/2017. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 15/05/2017. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	2864	2016	02/09/2016	DLI	210051793	Vente de marchandises	3 353,80 €	Lettres de relance des 07/11/2016 et 05/12/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 24/03/2017. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	2864	2016	16/12/2016	DLI	210057453	Vente de marchandises	5 584,11 €	Lettres de relance des 04/03/2017 et 07/04/2017. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 15/05/2017. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	2864	2015	02/12/2015	DLI	210043749	Location	311,95 €	Lettres de relance des 11/03/2016 et 13/05/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 13/07/2016. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	2864	2015	10/12/2015	DLI	210044844	Vente de marchandises	1 768,25 €	Lettres de relance des 11/03/2016 et 13/05/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 13/07/2016. Mise en demeure envoyée le 12/07/2019. Relance téléphonique le 24/11/2022 et transmission de la copie de la facture à la demande du client par mail le même jour. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	<b>Total 2864</b>						<b>14 157,01 €</b>	
	3405	2017	13/10/2017	ENSG	210065961	Prestation de formation continue	1 500,00 €	Lettre de relance du 05/12/2017. A la demande du client le 21/12/2017; transmission par mail le de la facture le jour même. Contestation du client par mail du 16/01/2018 précisant que l'étudiant cité dans la convention n'est pas connu de leur service ; contestation non justifiée puisqu'il s'agit de la quatrième échéance prévue au contrat, les trois premières ayant été réglées. Lettre de relance du 06/02/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de facture par mail du client 24/04/2018 ; document transmis par mail le 23/05/2018. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Relances téléphoniques des 28/10/2022 et 31/01/2023. Transmission des copies des factures par mail du 01/02/2023 à la demande du client. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	3405	2017	13/10/2017	ENSG	210065962	Prestation de formation continue	1 500,00 €	Lettre de relance du 05/12/2017. A la demande du client le 21/12/2017; transmission par mail le de la facture le jour même. Contestation du client par mail du 16/01/2018 précisant que l'étudiant cité dans la convention n'est pas connu de leur service ; contestation non justifiée puisqu'il s'agit de la quatrième échéance prévue au contrat, les trois premières ayant été réglées. Lettre de relance du 06/02/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de facture par mail du client 24/04/2018 ; document transmis par mail le 23/05/2018. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Relances téléphoniques des 28/10/2022 et 31/01/2023. Transmission des copies des factures par mail du 01/02/2023 à la demande du client. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	3405	2017	13/10/2017	ENSG	210065964	Prestation de formation continue	1 500,00 €	Lettre de relance du 05/12/2017. A la demande du client le 21/12/2017; transmission par mail le de la facture le jour même. Contestation du client par mail du 16/01/2018 précisant que l'étudiant cité dans la convention n'est pas connu de leur service ; contestation non justifiée puisqu'il s'agit de la quatrième échéance prévue au contrat, les trois premières ayant été réglées. Lettre de relance du 06/02/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 19/04/2018. Demande de copie de facture par mail du client 24/04/2018 ; document transmis par mail le 23/05/2018. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Relances téléphoniques des 28/10/2022 et 31/01/2023. Transmission des copies des factures par mail du 01/02/2023 à la demande du client. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	3405	2017	03/11/2017	ENSG	210065415	Location	6 000,00 €	Lettre de relance du 06/02/2018. Demande de copie de la facture par mail du client le 14/02/2018 ; document transmis par mail le 26/02/2018. Lettre de relance du 06/04/2018. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 16/05/2018. Relance par mail envoyé le 19/11/2019 à l'ordonnateur et au client. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Relances téléphoniques des 28/10/2022 et 31/01/2023 et à la demande du client; transmission par mail de la facture le jour même. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	<b>Total 3405</b>						<b>10 500,00 €</b>	

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	6596	2016	13/06/2016	CRAN	240001014	Prestation de recherche	20 000,00 €	Lettres de relance des 29/07/2016 et 22/09/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 16/11/2016. Demande d'avis transmise à l'ordonnateur par mail du 11/12/2017 sur la mise à huissier du dossier. Demande de suspension des poursuites émise par l'ordonnateur par mail du 12/12/2017. Copie de la facture transmise par mail le 12/12/2017 à la demande de l'ordonnateur ; document transmis par mail le même jour. Mail de relance adressé au client le 17/01/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	6596	2015	16/12/2015	CRAN	240000883	Prestation de recherche	32 800,00 €	Lettres de relance des 11/03/2016 et 13/05/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 13/07/2016. Demande d'avis transmise à l'ordonnateur par mail du 11/12/2017 sur la mise à huissier du dossier. Demande de suspension des poursuites émise par l'ordonnateur par mail du 12/12/2017. Copie de la facture transmise par mail le 12/12/2017 à la demande de l'ordonnateur ; document transmis par mail le même jour. Mail de relance adressé au client le 17/01/2023. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	<b>Total 6596</b>						<b>52 800,00 €</b>	
	7095	2016	25/02/2016	LEMTA	240000899	Prestation de recherche	38 671,00 €	Lettre de relance des 17/05/2016 et 22/09/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 16/11/2016 revenu au motif "défaut d'accès ou d'adressage". Etat exécutoire renvoyé en pli simple le 02/12/2016. Demande de renseignement adressée à la DDFIP par courrier le 12/03/2018. Nouvelle adresse communiquée par la DDFIP par courrier le 20/06/2018. Etat exécutoire renvoyé en pli simple le 27/06/2018 à la nouvelle adresse. Mail d'information adressé à l'ordonnateur le 08/04/2019 relatif aux difficultés de recouvrement rencontrées avec le client. Mail de l'ordonnateur du 09/04/2019 adressé au client demandant l'émission du bon de commande correspondant à la facture. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Mail de relance de l'ordonnateur adressé au client le 30/10/2019 relatif à l'émission du bon de commande réclamé. Demande de copie de la facture par mail du 23/01/2020 ; document transmis par mail au client le 29/01/2020. Mail de relance du 23/06/2021. Courrier de relance envoyé au client par LR AR le 13/07/2021 accompagné de la copie de la facture. Contestation du client par mail du 29/07/2021 relative à l'écart entre la date de facturation et la date d'arrivée de la facture. Echanges avec l'ordonnateur du 24/08/2021 au 07/09/2021 confirmant la légitimité de la créance. Nouveau courrier de relance envoyé au client par LR AR le 31/03/2022. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	7095	2015	17/12/2015	LEMTA	210045496	Prestation de recherche	38 671,00 €	Lettre de relance des 11/03/2016 et 13/05/2016. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 13/07/2016. Mail d'information adressé à l'ordonnateur le 08/04/2019 relatif aux difficultés de recouvrement rencontrées avec le client. Mail de l'ordonnateur du 09/04/2019 adressé au client demandant l'émission du bon de commande correspondant à la facture. Mise en demeure envoyée le 05/07/2019. Mail de relance de l'ordonnateur adressé au client le 30/10/2019 relatif à l'émission du bon de commande réclamé. Demande de copie de la facture par mail du 23/01/2020 ; document transmis par mail au client le 29/01/2020. Mail de relance du 23/06/2021. Courrier de relance envoyé au client par LR AR le 13/07/2021 accompagné de la copie de la facture. Contestation du client par mail du 29/07/2021 relative à l'écart entre la date de facturation et la date d'arrivée de la facture. Echanges avec l'ordonnateur du 24/08/2021 au 07/09/2021 confirmant la légitimité de la créance. Nouveau courrier de relance envoyé au client par LR AR le 31/03/2022. Dossier prescrit. Recouvrement impossible.
	<b>Total 7095</b>						<b>77 342,00 €</b>	
	12735	2022	30/08/2022	IAE NANCY	210132209	Prestation de formation continue	3 000,00 €	Lettre de relance du 14/10/2022 revenue "NPAI". Société placée en liquidation judiciaire le 24/06/2021. Créance non déclarée auprès du mandataire judiciaire car notification de jugement non reçue. Recouvrement impossible.

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	12735	2022	30/08/2022	IAE NANCY	210132217	Prestation de formation continue	3 000,00 €	Lettre de relance du 14/10/2022 revenue "NPAI". Société placée en liquidation judiciaire le 24/06/2021. Créance non déclarée auprès du mandataire judiciaire car notification de jugement non reçue. Recouvrement impossible.
	12735	2021	13/07/2021	IAE NANCY	210116677	Prestation de formation continue	3 000,00 €	Lettre de relance du 06/09/2021 revenue "NPAI". Mise en demeure envoyée le 08/10/2021 revenue "NPAI". Société placée en liquidation judiciaire le 24/06/2021. Créance non déclarée auprès du mandataire judiciaire car notification de jugement non reçue. Recouvrement impossible.
	12735	2021	16/07/2021	IAE NANCY	210116586	Prestation de formation continue	3 000,00 €	Lettre de relance du 06/09/2021 revenue "NPAI". Mise en demeure envoyée le 08/10/2021 revenue "NPAI". Société placée en liquidation judiciaire le 24/06/2021. Créance non déclarée auprès du mandataire judiciaire car notification de jugement non reçue. Recouvrement impossible.
	<b>Total 12735</b>						<b>12 000,00 €</b>	
	<b>Total général</b>						<b>189 049,21 €</b>	

Arrêté le présent état d'admission à la somme de : Cent quatre-vingt-neuf mille quarante-neuf euros et vingt et un centime.

Par souci d'économie de papier, les pièces justificatives pour les propositions d'admission en non valeur des créances ne sont pas jointes ; elles sont toutefois à votre disposition sur simple demande à l'agence comptable.